

Avignon, le 7 mai 2014

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

IEN-A

Dossier suivi par
Christophe MARQUIER
Téléphone
04 90 27 76 07
Fax
04 90 82 96 18
Mél.
christophe.marquier
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : avenant 2014-2015 au projet d'école

L'année scolaire 2014-2015 est marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la Refondation de l'école ce qui se traduira dans les mois à venir par une évolution importante du cadre de fonctionnement de vos écoles. Ces changements mobiliseront toutes vos énergies dans les semaines et mois prochains. Ils nécessiteront un réel engagement de votre part afin de produire les efforts rendus indispensables par ces évolutions.

Le projet d'académie est en cours de rédaction. Dans un souci de cohérence et l'attente des grandes orientations que celui-ci ne manquera pas de dresser, il me paraît peu judicieux de relancer une nouvelle campagne de projet d'école selon un processus complet, d'autant plus que l'élaboration des plans éducatifs territoriaux et l'aménagement des rythmes scolaires les impacteront nécessairement. Je tiens à insister sur l'impérieuse nécessité de travailler dans le sens d'une continuité éducative. Il est extrêmement important de veiller à cette articulation. Les deux projets, PEDT et projet d'école, doivent être liés afin que les élèves puissent tirer le meilleur bénéfice de l'aménagement du temps éducatif.

Aussi, je vous demanderais cette année de conduire une actualisation des avenants au projet d'école lorsque cela paraîtra nécessaire. Toutefois, j'attends un effort particulier portant sur l'enseignement de la culture scientifique. Chaque projet d'école devra développer un axe de travail sur ce pilier du socle. Il conviendra également de remplir le volet EPS et les fiches actions relatives à des interventions extérieures. Vous trouverez les documents utiles annexés à ce courrier

Vous transmettez, avant le 30 septembre 2014, 2 exemplaires des avenants actualisés à l'IEN de circonscription. Pour le volet EPS, le délai demeure fixé par les circonscriptions. Le projet sera ensuite présenté au conseil d'école pour avis.

Avec mes remerciements pour votre action,

Dominique BECK

PJ : avenant au projet initial

AVENANT AU PROJET INITIAL

FICHE ACTION

Cette fiche type est à utiliser pour présenter les axes et les actions adoptées postérieurement à la rédaction initiale du projet d'école.

AXE PRIORITAIRE :	
ACTION (S) :	
ECHEANCIER :	
Rappel de l'objectif Prioritaire en fonction des constats faits au cours de l'année	
Effets attendus de cette action supplémentaire sur les apprentissages des élèves	
Pour qui ? (pour quels élèves spécifiquement)	
Pour quoi faire ? (projet ou action)	
Quoi ? (compétence visée)	
Comment ? (modalités d'organisation)	
Quand ? (calendrier ou emploi du temps précis)	
Avec qui ? (échanges de service, décloisonnements, intervenants...)	
Les indicateurs retenus pour l'évaluation des acquis des élèves établis au regard des choix antérieurs	